



## Sinistre causé par un tiers et radiation abusive

Par **damda\_old**, le **19/02/2008** à **17:31**

Je suis propriétaire d'une voiture. Mon concubin malgré mon désaccord a utilisé mon véhicule et ceci sans être titulaire du permis de conduire.

Peu habituer à la consommation de boissons alcoolisées il avait ce soir là absorber une quantité certes minime mais suffisante pour le rendre euphorique il a perdu le contrôle du véhicule et a détruit en partie le portail d'une maison paniqué il s'est enfui laissant là le véhicule inutilisable néanmoins des témoins oculaires peuvent témoigner qu'il était le conducteur du véhicule et qu'en aucun cas je n'étais présente.

Des déclarations ont été faite en gendarmerie d' Estaires 59940 ( mon concubin le propriétaire du portail un témoin oculaire et moi-même).

1ère question : mon assureur Monsieur Fruleux Loic du Crédit Mutuel Nord IIARD de Laventie m'informe que je suis radiat de l'assurance et je trouve çà profondément injuste : a-t-il le droit de prendre ce type de décision?

2ème question : Existe-il au sein de ma propre assurance une possibilité de prime idouane?

3ème question : existe-il des assureurs ou un cabinet d'assureur qui accepterait de m'assurer moi?

4ème question : avez-vous un conseil à me donner?

Par **jeetendra**, le **20/02/2008** à **08:09**

bonjours, pour votre litige vous auriez pu faire jouer la clause de conduite à l'insu du conducteur designé au contrat d'assurance automobile pour la réparation du portail, à mon avis c'est ce que votre assureur sera obligé de mettre en application pour réparer le portail et

se retourner contre votre concubin pour récupérer ses sous.

Oui après ce qui vient de se passer en droit des assurances votre compagnie d'assurance a après ce qui vient de se passer parfaitement le droit de résilier votre police d'assurance et de vous mettre un malus, le conducteur irresponsable dénué de permis de conduire et en état alcoolique est bien connu de vous puisqu'il est votre concubin.

Si vous ne trouvez pas d'assureur après ce qui vient de se passer, adressez vous au bureau central de tarification à Paris 75009, 1 rue Jules Lefevre, téléphone 0153215041, ils vous trouveront un assureur puisque l'assurance automobile est obligatoire, cordialement